



**Légende**

**Recommandations liées à la pente du terrain naturel**

- Pente < 5% : Infiltration des eaux pluviales a priori envisageable (en l'absence de contraintes particulières)
- Pente comprise entre 5 et 10% : Expertise nécessaire
- Pente comprise entre 10 et 20% : Infiltration fortement contrainte
- Pente supérieure à 20% : Infiltration fortement contrainte

**Règles et recommandations liées aux autres contraintes à l'infiltration des eaux pluviales**

- Périmètres d'"interdiction" des PPRN : Infiltration fortement contrainte voire interdite
- Périmètres de protection rapproché de captages AEP validés : Consultation de l'arrêté préfectoral nécessaire
- Périmètres de protection rapprochés de captages AEP en cours de définition par l'ARS (tracé provisoire)
- Risque de présence d'argiles gonflantes (aléa moyen) : Expertise nécessaire

**Règles et recommandations liées à la vulnérabilité de la nappe**

- Nappe libre ou en limite de captivité : Avis préalable du service instructeur de Grand Chambéry nécessaire pour les projets d'aménagements
- Nappe artésienne ou en charge : pas de recommandation particulière

Version	Date	Réalisation	Validation
1	25/09/20	CR	PC - EC


 SEPIA Conseils  
 19 rue du Lac Saint-André  
 89502  
 Savoie Technolac  
 73370 Le Bourget-du-Lac

